

16. Question de Monsieur Emin Özkara, conseiller communal, du 20 septembre 2019 --
Vraag van de heer Emin Özkara, gemeenteraadslid, van 20 september 2019.

Les aménagements et travaux de voirie en vue d'améliorer la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries de la commune de Schaerbeek 1030.

Au niveau régional, la mobilité d'ici à 2020 a été planifiée par la Région avec le Plan IRIS 2 qui prévoit qu'une procédure de contrôle vérifie la valeur ajoutée pour la sécurité routière de chaque aménagement de voirie régional ou communal subventionné, de sorte que l'aménagement incite les usagers à adopter le comportement adéquat pour la sécurité routière. La prise en compte préventive des critères de sécurité routière dans l'infrastructure peut en effet réduire sensiblement le nombre d'accidents de circulation.

En ce qui concerne les communes bruxelloises, ce sont les Plans Communaux de Mobilité (PCM) cofinancés par la Région et approuvés par le Gouvernement bruxellois qui traduisent au niveau local, les politiques régionales en matière de mobilité. Un des objectifs principaux des PCM est de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route ¹.

Approuvé en première lecture par le Gouvernement le 4 avril 2019, *Good Move, le nouveau projet de Plan Régional de Mobilité de la Région Bruxelles-Capitale* qui succède au plan IRIS 2, est entré en phase d'enquête publique le 17 juin 2019 pour une période de 4 mois ².

En attendant les résultats de l'enquête publique, afin de compléter mon information, **je souhaiterais vous poser les questions suivantes en rapport avec les aménagements et travaux de voirie déjà réalisés ou prévus en vue d'améliorer la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries de la commune de Schaerbeek :**

Depuis 2018,

1. en ce qui concerne la sécurité routière, la commune a-t-elle pris contact avec la Région au sujet des voiries à aménager ? Si oui, quels sont précisément les voiries concernées ainsi que les aménagements prévus (voirie par voirie) ?
2. des aménagements ou des travaux publics en rapport avec la sécurité routière et concernant des voiries qui s'étendent sur plusieurs communes ont-ils été effectués ou sont-ils prévus ? Si oui, quels sont précisément ces aménagements ou travaux (revêtement de sol, amélioration de l'éclairage, autres travaux,...) ?
3. quels sont les travaux ou aménagements qui ont été effectués aux endroits ou zones d'accident de roulage afin de garantir ou d'améliorer la sécurité des usagers de la route en général et des cyclistes, piétons et riverains en particulier ?
4. quelles sont les mesures à l'étude et mises en œuvre par la commune pour lutter contre les facteurs favorisant les accidents, réguler/limiter la vitesse et améliorer la sécurité aux endroits ou zones d'accident de roulage ?
5. quels sont les endroits où seront installés prochainement, des flashes, des « casse-vitesses conformes aux prescriptions légales » ou d'autres moyens de régulation de la vitesse ? Qu'en

1 <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/priorites-generales> , consulté le 17 septembre 2019.

2 <https://goodmove.brussels/fr/2019/04/16/4-mois-denquete-publique-pour-good-move/> , consulté le 17 septembre 2019.

est-il des avis de sécurité routière et des permis nécessaires, quels seront les coûts de ces aménagements et qui effectuera les travaux (voirie par voirie) ?

6. suite aux accidents qui ont déjà eu lieu, est-il prévu de réaliser une étude d'accidentologie pour évaluer, entre autres, l'influence du revêtement de sol, de l'éclairage ou encore de la vitesse dans les accidents de roulage ? Si oui, qui réalisera cette étude ?
7. qu'en est-il du PCM de la commune ? A-t-il été impacté ou remanié suite à l'approbation (en première lecture) par le Gouvernement le 4 avril 2019 du plan "Good Move" ?
8. quels sont les montants financiers accordés par la Région à la commune pour améliorer la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries ? Quels est le montant des budgets communaux déjà alloués et dédiés à la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries ?
9. Enfin, combien d'accidents de roulage se sont-ils produits (voirie par voirie) ? Quelles sont les origines des accidents de roulage ? Combien y a-t-il eu de victimes (blessés graves, blessés légers et décédés 30 jours) ? Combien de piétons et de cyclistes ont-ils été blessés ou tués ? Par rapport aux années précédentes, observe-t-on une augmentation ou une diminution d'accidents/de victimes ?

Réponse

En sa séance du 19 juin 2019, le Conseil Communal avait décidé que la note stratégique relative à la sécurité routière ferait l'objet d'une évaluation par l'ensemble des services concernés qui serait présentée et mise en débat au Conseil du 11 septembre 2019.

Ce débat sera repris dans le bulletin communal dès sa publication sur le site de la commune de Schaerbeek.